



Département de l'Eure
Arrondissement d'Evreux
Canton de Saint André de l'Eure

Commune de Marcilly sur Eure

MAR_cm_130314
Page 1/4
Date : 14.03.2013

CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 14 mars 2013

Le 14 mars deux mil treize à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 février 2013, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUX, Maire.

Étaient présents : Mrs Royoux, Dubois, Bourdonnay, Damaz, Poichotte, Challoy, Quintric, Dutailly, Verdier et Terriet.

Absente excusée : Mme Houy qui donne pouvoir à Mr Quintric.

Absents : Mmes Lemesre, Salmon et Drochon. Mr Puech.

Le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et aborde les points figurant à l'ordre du jour.
Monsieur DUBOIS est élu secrétaire de séance.

2013-06 – Programme d'investissement du SIEGE : rue de bu

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux d'éclairage public et télécom **Rue de Bû** tranche 1 (Renforcement prioritaire et éclairage public coordonné).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 27 759,20 €
- En section de fonctionnement : 16 638,80 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2013 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

Voté à l'unanimité des présents.

2013-07 – Programme d'investissement du SIEGE : Impasse du ravin

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux d'éclairage public isolé **Impasse du Ravin**.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 1 672,24 €
- En section de fonctionnement : 0,00 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2013 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

Voté à l'unanimité des présents.

2013-08 – Programme d'investissement du siege : val léger

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux d'éclairage public et télécom au **Val Léger**. (Renforcement préventif, éclairage public coordonné et enfouissement réseau télécom).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette

participation s'élève à :

- En section d'investissement : 3 678.93 €
- En section de fonctionnement : 0.00 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2013 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

Voté à l'unanimité des présents.

2013-09 – Frais de scolarisation des enfants de saint laurent des bois budget 2013

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe la participation aux frais de scolarisation des enfants de la Commune de Saint Laurent des Bois fréquentant notre école pour l'année 2012/2013 ainsi qu'il suit :

- a. : Ecole élémentaire 11 X 524.89 = 5 773.84 €
- b. : Ecole maternelle 13 X 1 133.61 = 14 736.94 €

Soit un total de : 20 510.79 €

Cette participation sera inscrite en recette de fonctionnement à l'article 7474.

Voté à l'unanimité des présents.

2013-10 – Frais de scolarisation des enfants de Champigny la Butelaye budget 2013

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe la participation aux frais de scolarisation des enfants de la Commune de Saint Laurent des Bois fréquentant notre école pour l'année 2012/2013 ainsi qu'il suit :

- a. : Ecole maternelle 1 X 1 133.61 = 1 133.61 €

Soit un total de : 1 133.61 €

Cette participation sera inscrite en recette de fonctionnement à l'article 7474.

Voté à l'unanimité des présents.

2013-11 – inscription de dépenses d'investissement sur le budget 2013

Afin de régler les factures présentées par :

⇒ STAR Ile de France, carrefour du Val Léger	6 673.08 € TTC
⇒ STAR Ile de France, surbaisse rue d'Ezy	3 169.75 € TTC
⇒ SOCOTEC, honoraires	1 554.80 € TTC
⇒ OUEST Coordination, honoraires	538.20 € TTC
⇒ Trésorerie d'Evreux, opération sécurité	33 300.40 € TTC
⇒ EUROVIA, carrefour ruelle des Champs Ferret	6 326.84 € TTC
⇒ ETAT, unité de publication nationale	861.12 € TTC
⇒ AB'CIS, phase DIAG et étude géotechnique	1 855.45 € TTC
⇒ EUROVIA, rue de la Mésangère	9 947.38 € TTC
⇒ CHANU HABITAT, services techniques	18 448.54 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal s'engage à inscrire ces dépenses sur son budget d'investissement 2013.

Voté à l'unanimité des présents.

2013-12 – indemnisation suite a cambriolage

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la somme de 1 163.11 € en règlement de l'indemnité différée du sinistre du 16/05/2012 référencé 12284200320 F (cambriolage salle des sports).

Voté à l'unanimité des présents.

2013-13 – Avenant n°8 accueil des enfants a la piscine de vernouillet

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n°8 présenté par la Commune de VERNOUILLET pour les séances de piscine pour la saison 2012/2013.

Voté à l'unanimité des présents.

2013-14 – Points lumineux parking DE LA boulangerie Convention avec le S I E G E

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur l'éclairage public pour équiper le nouveau carrefour de la boulangerie.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 2 675,59 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP).

Voté à l'unanimité des présents.

2013-15 – convention SODEREF

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Mr le Maire à signer une convention avec SODEREF pour l'étude d'un l'aménagement de sécurité routière envisagé sur

- la RD 558, route de Lignerolles traversant le hameau des Motteux,
- l'intersection de la route de Lignerolles avec la rue du Bois au Blond
- la RD45, route d'Illiers traversant le hameau du Val Léger.

Les honoraires à régler s'élèvent à 1950 euros hors taxes.

Voté à l'unanimité des présents.

2013-16 – Demande de subvention sur les fonds de réserve du parlement

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE de solliciter une subvention sur les fonds de réserve du Parlement pour le financement de l'éclairage public équipant le nouvel aménagement du carrefour de la boulangerie. Montant des travaux : 8 000 € TTC, participation de la commune 2 675,59 €

Subvention demandée : 1 200 €

Voté à l'unanimité des présents.

2013-17 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE de solliciter une subvention au titre des amendes de police, programme 2013, pour financer l'aménagement de sécurité routière envisagé sur

- la RD 558, route de Lignerolles traversant le hameau des Motteux,
- l'intersection de la route de Lignerolles avec la rue du Bois au Blond
- la RD45, route d'Illiers traversant le hameau du Val Léger.

Les estimations effectuées par SODEREF indiquent que le coût de l'opération s'élèverait à 38 695 € HT (soit 1 950 € pour les frais d'études et 36 745 € pour les travaux).

Voté à l'unanimité des présents.

2013-18 – ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE :

- D'acquérir le terrain route de Lignerolles – cadastré A 1019, zone N, pour une contenance de 6 090m² – pour un montant maximum de 10 000 € (hors taxes et hors frais de notaire).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité des présents.

2013-19 – Approbation du choix des entreprises pour l'agrandissement de la mairie

Vu les travaux de la commission d'appel d'offres réunie le 18 février 2013 et les propositions faites suite à la négociation du 7 mars 2013,
 Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
 DECIDE :

- D'approuver le choix des entreprises retenues ci-après :

Lot - Nature			Montant de l'Offre
Lot n°1	Terrassement - VRD	Entreprise EGASSE	79 989,80 €
Lot n°2	Gros Œuvre	Entreprise EGASSE (estimation architecte)	137 221,84 €
Lot n°3	Couverture	Entreprise LAUNAY-ARTOIS	45 000,00 €
Lot n°4	Charpente Menuiserie Bois	Entreprise FOUCHE	51 787,00 €
Lot n°5	Menuiserie Alu	Entreprise METALLERIE CONCHOISE	78 299,00 €
Lot n°6	Isolation Doublages Cloisons	Entreprise LPPDS	45 500,00 €
Lot n°7	Carrelage Faïences	Entreprise KORKMAZ	30 000,00 €
Lot n°8	Chauffage Ventilation	Entreprise PECQUENARD	38 363,78 €
Lot n°9	Plomberie Sanitaires	Entreprise PECQUENARD	5 797,83 €
Lot n°10	Electricité	Entreprise LEBRUN-MARIE	36 000,00 €
Lot n°11	Peinture	Entreprise DUBOIS	19 500,00 €
Coût des Travaux HT			567 459,25 €

Voté à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition de l'ancienne maison de garde barrière à l'entrée du village route d'Ezy : La surface de la propriété pourrait être utile pour la collectivité pour améliorer la sécurité du croisement avec le chemin des longues pièces. Le Conseil charge M. le Maire de négocier.
- Modification des rythmes scolaires : Quelques informations sur ce sujet sont apportées. Les maires de la communauté de communes ont décidé à l'unanimité de renvoyer l'application de cette réforme à la rentrée 2014 afin de se donner le temps de la réflexion. (Problèmes de personnels, de locaux, de budget, etc.)

La séance est levée à 20 heures 30.